

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-009 DU 20 JANVIER 2003

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU ,
Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles de
l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant
GNACADJA, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 20 au Lundi 27 Janvier 2003 Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 janvier 2003

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU.-

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.